

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et
de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Réunion de la CLE

16 septembre 2011

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et
de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Ordre du jour

- Révision du SAGE : préparation de la rédaction du SAGE
- Avis sur le projet de révision de classement des cours d'eau

16 septembre 2011

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et
de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Révision du SAGE

- Préparation de la rédaction du SAGE

Point N°1

16 septembre 2011

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et
de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Révision du SAGE

Rappel :

- La révision du SAGE est nécessaire pour :
 - Sa compatibilité avec le SDAGE 2010-2015
 - Sa conformité avec la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) de 2006
- Le SAGE = portée juridique renforcée – encadrement juridique + strict (PAGD + règlement)

Evolution :

SAGE 2007
Etat des lieux – objectifs – stratégie + programme d'actions

➔

SAGE 2012
! À la forme juridique de la rédaction
Objectifs + moyens d'atteindre ces objectifs

Bases pour rédiger le nouveau SAGE :

- Le SAGE actuel et sa mise en œuvre
- La concertation du 1^{er} semestre 2011
- Le cadre réglementaire (SDAGE, lettre de cadrage, DCE, LEMA, ...)

Poursuite de la mise en œuvre du SAGE actuel

16 septembre 2011

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et
de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Etapas de révision du SAGE

Depuis 2007

Validée en 2011

7 réunions entre février et mai 2011

Validée en CLE le 24 juin 2011

Mise en œuvre du SAGE
Economies d'eau, zones humides, entretien et restauration des cours d'eau, études, communication, CRBV...

Evaluation de la mise en œuvre du SAGE

Concertation de la CLE

- Echanges sur la base de l'évaluation de la mise en œuvre
- Hiérarchisation des priorités / attentes de la CLE
- Propositions d'orientations d'actions pour la révision du SAGE

Définition de l'orientation stratégique du SAGE
Enjeux et objectifs généraux définis sur la base de :

- La concertation
- L'évaluation du SAGE
- Le cadre juridique

16 septembre 2011

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et
de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

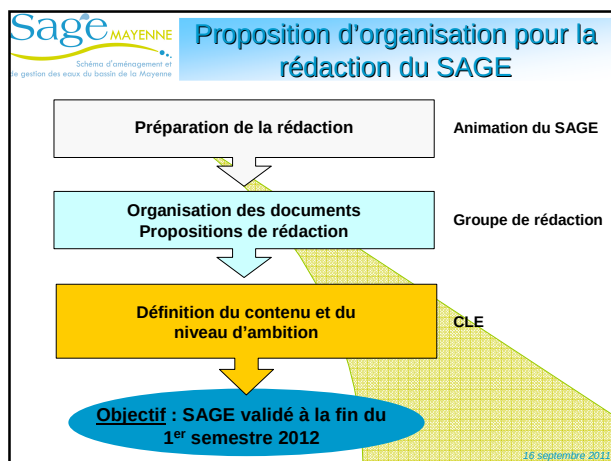
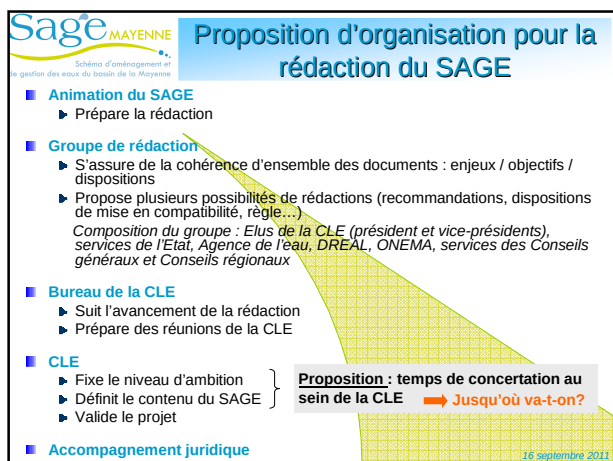
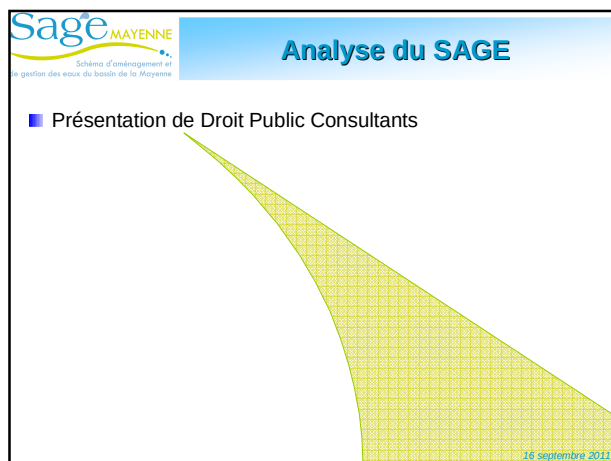
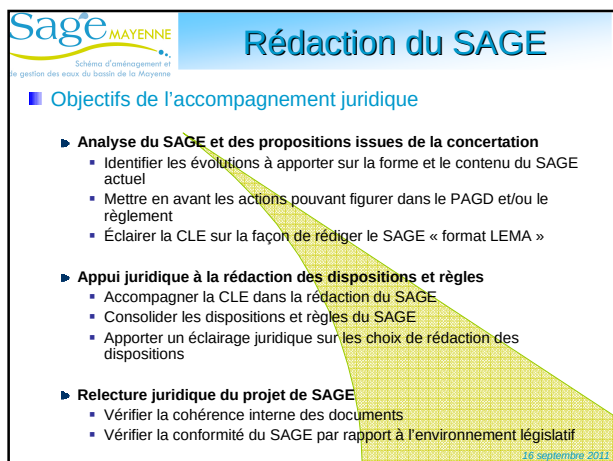
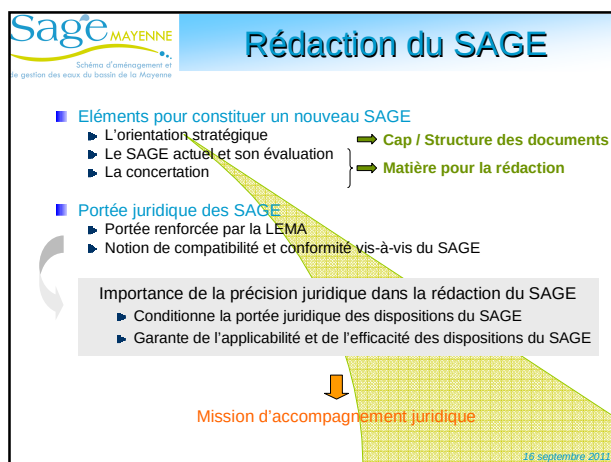
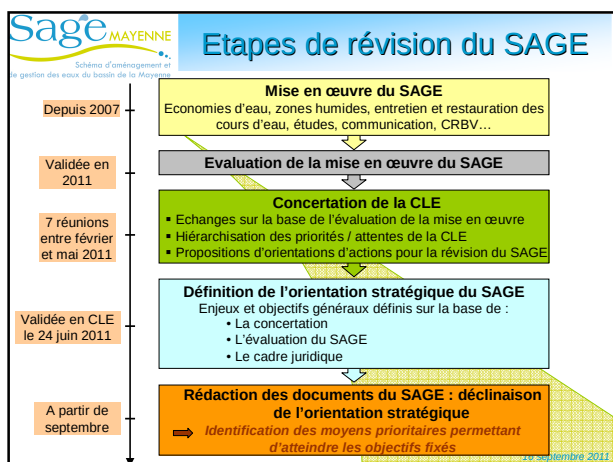
Rappel : l'orientation stratégique du SAGE validée le 24 juin 2011

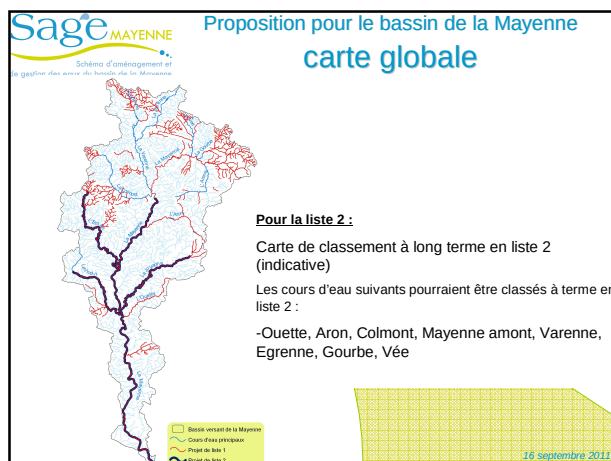
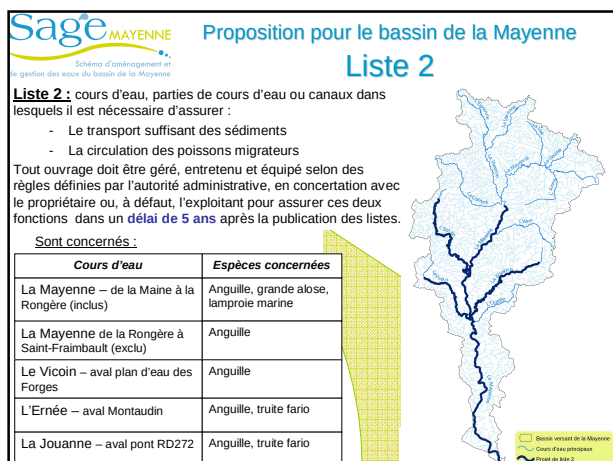
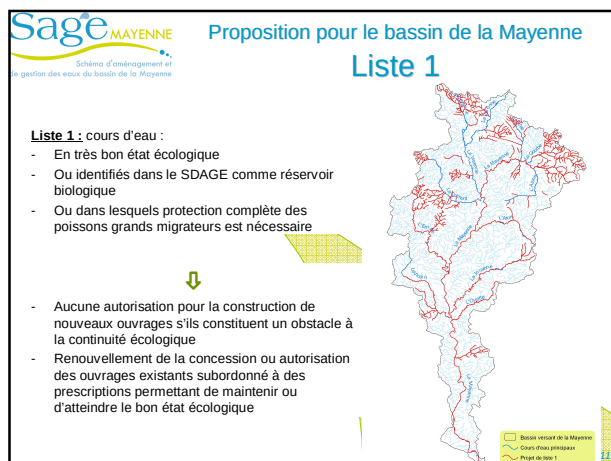
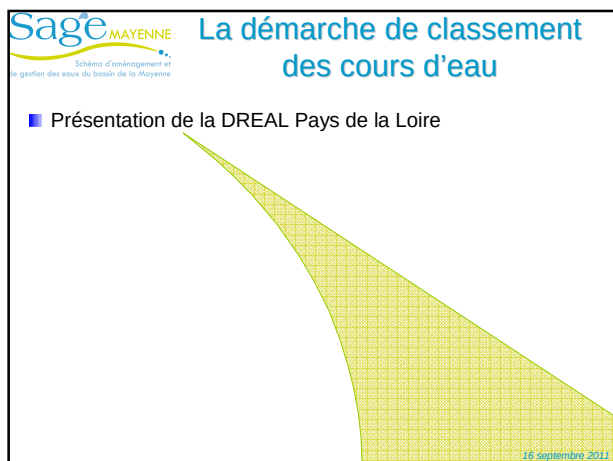
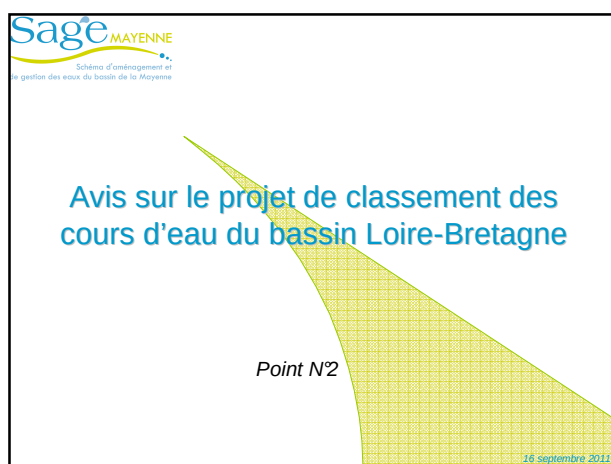
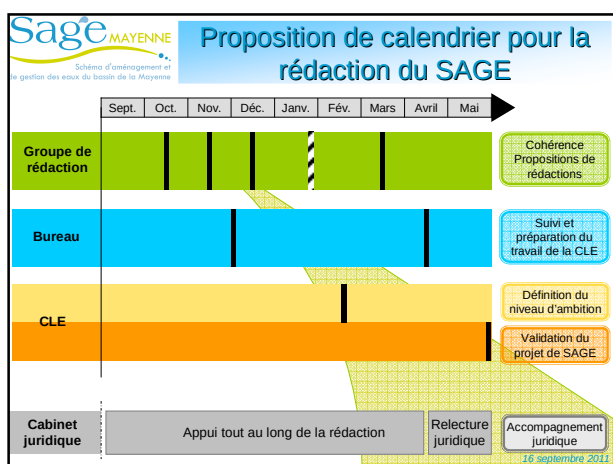
ENJEUX	OBJECTIFS GENERAUX
Restauration de l'équilibre écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques	Améliorer la qualité morphologique des cours d'eau Préserver et restaurer les zones humides Limiter l'impact des plans d'eau
Optimisation de la gestion quantitative de la ressource	Economiser l'eau Maîtriser et diversifier les prélèvements Réduire les conséquences des inondations
Amélioration de la qualité des ressources superficielles et souterraines	Limiter les rejets ponctuels Maîtriser les rejets diffus et les transferts vers les cours d'eau Réduire l'utilisation des pesticides

La déclinaison de ces objectifs en moyens prioritaires et conditions de réalisation du SAGE devra également :

- Identifier les secteurs importants pour la mobilisation ou l'émergence d'une MO,
- Territorialiser les enjeux en fonction du diagnostic du territoire,
- Conforter les actions menées,
- Proposer une expérimentation préalable pour les opérations nouvelles qui le nécessitent.

16 septembre 2011





Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et
de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Etude de l'impact du classement des cours d'eau

- Accompagne la démarche de révision du classement
- Vient en complément de la concertation départementale pour éclairer le projet de classement
- Est destinée à appréhender les coûts et les avantages économiques et environnementaux, marchands et non marchands du classement des cours d'eau
- Echelle de travail : bassin Loire-Bretagne et commissions territoriales

Liste 1 – commission Mayenne-Sarthe-Loir

Aucun impact sur les usages socio-économiques en lien avec les projets d'ouvrages empêchés ou bloqués ou avec le blocage d'un potentiel hydroélectrique mobilisable

Un impact très positif sur l'état des milieux aquatiques

Un impact positif à très positif sur les objectifs réglementaires

Liste 2 – commission Mayenne-Sarthe-Loir

Impact nul ou positif sur les usages socio-économiques avec en particulier une amélioration du peuplement piscicole se traduisant par une augmentation globale des stocks pouvant être bénéfique pour les activités de pêche professionnelle ou de loisirs

Un impact très positif sur l'état des milieux aquatiques

Un impact positif à très positif sur les objectifs réglementaires

16 septembre 2011

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et
de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Les contributions reçues

- Demande aux membres de la CLE de faire parvenir attentes et observations (cf. lettre invitation CLE du 12 juillet 2011)

Contributions reçues :

- Association des riverains de la Jouanne et du Vicoin (+ rencontre)
- Présidents des syndicats de bassin de la Jouanne et du Vicoin
- Chambre d'agriculture du Maine-et-Loire
- Chambre d'agriculture de la Mayenne, FDSEA, syndicat des irrigants

16 septembre 2011

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et
de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Les contributions reçues

Association des riverains de la Jouanne et du Vicoin

- Rejet du cumul des classement liste 1 + liste 2 sur la Jouanne et le Vicoin (liste 1 uniquement sur les segments amont),
- Classement en liste 2 doit être motivé par des enjeux forts relatifs au transport des sédiments et/ou circulation piscicole. Pour la Jouanne et le Vicoin, demande à ce que le projet de classement s'entienne aux préconisations du SDAGE en vigueur et aux constats des études réalisées sur le bassin

Présidents des syndicats de bassin de la Jouanne et du Vicoin

- Projet de classement totalement cohérent avec les programmes en cours
- Pas d'observation

Chambre d'agriculture du Maine-et-Loire

- Analyse de l'impact incomplète car n'explicite pas les enjeux qu'elle représente pour l'agriculture

Chambre d'agriculture de la Mayenne

- Approche ouvrage par ouvrage ou tronçon par tronçon
- Concertation locale a engagé systématiquement dès les phases d'étude avec la chambre d'agriculture, le propriétaire de l'ouvrage, les riverains, les usagers de l'ouvrage et de l'eau retenue par cet ouvrage
- Etude coût-bénéfice y compris économique intégrant les impacts directs et indirects des conséquences des aménagements envisagés – au cas par cas